

**MAIRIE DE METZ**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 28 novembre 2013**

**DCM N° 13-11-28-14**

**Objet : Versement d'une subvention d'équipement au Consistoire Israélite de Metz.**

**Rapporteur: M. FONTE**

La Communauté Israélite de Metz sollicite l'aide financière de la Ville pour réaliser différents travaux à la Maison Mortuaire du cimetière : ravalement de la façade, travaux intérieurs de peinture, plâtrerie, électricité, carrelage et remplacement de fenêtres.

Le bâtiment est propriété de la Communauté Israélite.

Le montant total de ces travaux est estimé à 107 309,10 €.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté Israélite de Metz une subvention d'équipement d'un montant de 21 461.82 € (correspondant à 20 % de la dépense totale).

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la demande d'aide financière présentée par la Communauté Israélite de Metz,

**VU** les articles 42 et 92 du décret du 30 décembre 1809 modifié,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales pris en son article L.2543-3,

**VU** l'intérêt général du projet et l'usage public de la maison mortuaire,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### **DECIDE :**

- **DE VERSER** une subvention d'équipement à la Communauté Israélite de Metz d'un montant de 21 461.82 € représentant la participation financière de la Ville à la réalisation de différents travaux à la Maison Mortuaire du cimetière : ravalement de la façade, travaux intérieurs de peinture, plâtrerie, électricité, carrelage et remplacement de fenêtres.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer tout document se rapportant à cette subvention.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

L'Adjoint Délégué,

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43      Absents : 12      Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**